



MAIRIE de PUISEUX-EN-BRAY
60850

Courriel : mairie_de_puisseux_en_bray@yahoo.fr

Téléphone : 03 44 82 64 97

Département de l'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/02/2021

Le cinq février deux-mille-vingt et un, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François MOISAN, Maire.

Présents : Mrs. MOISAN, MARTINEZ, LECLERCQ, LAMY, LIVET,
Mmes WIESNER, DE ANGELIS, ALLART

Absents excusés : M. DEGRAVE qui donne pouvoir à Mr MOISAN.
M. BEAUCOUSIN qui donne pouvoir à Mr LECLERCQ.
M.TACK qui donne pouvoir à Mr LAMY.

Secrétaire de séance : Carla WIESNER.

En présence de Madame GUEULLE, secrétaire de mairie, chargée d'assister le secrétaire de séance pour la prise de notes.

Monsieur le Maire commence par faire un tour d'horizon de l'actualité municipale avant d'aborder l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la série de vol sur le territoire de Puisseux en Bray continue. La statue de la Vierge au 2 route du fil, a été volée. Monsieur le Maire a conseillé aux propriétaires d'aller porter plainte.

La commune a un nouveau référent gendarme. Un rendez-vous à la mairie a eu lieu pour faire le point sur la situation du village et les attentes de la municipalité. Des contrôles de vitesse vont avoir lieu sur le territoire de Puisseux en Bray.

Salles des Fêtes :

Un rendez-vous avec la commission de sécurité de la préfecture est prévu à la salle des fêtes. Les travaux ne seront pas terminés. La commission de sécurité de la préfecture n'a pas voulu repousser le rendez-vous.

Voirie :

Monsieur DESCHAMPS est venu pour faire une inspection de la voirie du village. Un rapport va nous être remis. Un plan prévisionnel des travaux sur plusieurs années va être à prévoir. Pour rappel, il faut compter 40 000 € pour 800 mètres de voirie. Des subventions du Conseil Départemental de l'Oise, à hauteur de 30 %, pourront être demandées.

Réserve Incendie :

Les panneaux pour les réserves incendie ont été commandés. Une inspection des réserves incendie du Fil et du Michelet est à prévoir.

Abris de Bus :

Une spécialiste de la région qui a la compétence transport est venue inspecter tous les abris de bus du village.

Elle nous a prévenus qu'il y aurait des panneaux à déplacer, des zébras à créer...

Nous sommes en attente du rapport pour pouvoir mettre aux normes les abris de bus du village.

Concernant le changement des panneaux, une mutualisation pour leurs achats va être mise en place par la CCPB.

Ruissellement des eaux pluviales :

Une réunion a eu lieu à la CCPB pour présenter le rapport de l'étude sur le ruissellement des eaux pluviales. Des préconisations nous ont été faites. La coopération des agriculteurs est capitale pour la réalisation de ces projets.

Si la commune désire engager des travaux, d'autres études complémentaires sont à prévoir.

Le coût prévisionnel des travaux est de 814 000 €.

Pour l'instant, nous ne savons pas si des subventions de la CCPB ou de l'agence de l'eau seront possibles.

Il faudra se rapprocher de l'ADOPA pour le montage du dossier subvention et pour faire les études complémentaires.

Monsieur LAMY propose de faire un dossier photo complémentaire, lors de fortes pluies, en prévision des études de ruissellement.

Ecole :

Monsieur le Maire communique les résultats de l'enquête parue dans le bulletin municipal.

Il y a eu un taux de réponse de 10 %.

La solution de la transformation en logement HLM a la majorité des réponses.

City-stade :

Nous avons eu une réponse suite à l'article paru dans le bulletin municipal. Monsieur le Maire donne les coordonnées de la personne à Monsieur LIVET. Il en profite pour répondre à la question de Monsieur LIVET posée par mail concernant la possibilité de réaliser une vidéo avec des administrés afin de monter le dossier du city-stade. Il n'y a aucun problème dès lors qu'une autorisation des parents concernant le droit à l'image est remise pour les mineurs.

Arbustes fruitiers :

La commande a été faite.

La livraison doit avoir lieu dans le courant de la semaine.

Ils seront plantés à l'ancienne mare.

Selon le succès de ce dispositif, d'autres emplacements pourront être ajoutés.

Début de l'ordre du Jour :

01 - 2021 – Délibération autorisant les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021

Cette délibération autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent dans l'attente du vote du budget 2021.

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612 - 1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1

- Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (V)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 164 429.88€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 41 107.47 € (< 25% x 164 429.88 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Travaux PMR de la salle des fêtes.
- Extension de l'abribus.
- Installation de deux radars pédagogiques.
- Mise aux normes de la signalisation routière des abribus.
- Création d'une aire de jeux pour enfants.
- Création d'un columbarium.
- Contrôle des réserves incendie.
- Alarme de la salle des fêtes et de la mairie.
- Achat de matériel pour l'agent technique.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

02 - 2021 – Délibération validant la convention « assistance et accompagnement » par le service inter-communal « Ingénierie conseil ».

Dans un contexte de mutualisation des services entre collectivités, la communauté de communes du Pays de Bray a proposé aux communes de son territoire une assistance et un accompagnement, assuré par son service « Ingénierie-Conseil ». Cette assistance dispense un service d'accompagnement technique.

Ainsi, la communauté de communes du Pays de Bray propose des prestations d'assistance et d'accompagnement via son service « Ingénierie-Conseil » aux Communes membres dans la réalisation de leurs études et travaux.

Une nouvelle convention mise à jour est donc proposée aux communes membres de la CCPB intéressées.

Objet :

Le service « Ingénierie-Conseil » est chargé de **missions d'assistance et d'accompagnement** à la commune, à caractère administratif, technique et financier, dans les domaines de la voirie, de la sécurité, de la signalé-

tique, de l'assainissement pluvial, des VRD, des ouvrages d'art, des enduits superficiels, des dossiers de demande de subvention, des marchés publics, du suivi de travaux., des bâtiments communaux, de la mise aux normes accessibilité, de réserve incendie, de signalisation et d'aménagement d'espace de jeux.

La convention qui sera adressée aux communes décrit les conditions générales d'exercice de la mission, le contenu de la mission, la durée de la convention, les tarifs, les révisions tarifaires, les modalités de paiement, de résiliation, la responsabilité-assurance et les clauses en cas de litiges.

Entendu les modifications apportées à cette convention (articles relatifs au contenu de la mission, à la durée de la convention, aux modalités de paiements et à la responsabilité-assurance),

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 11 voix pour dont 3 pouvoirs

- émet un avis favorable à la convention « d'assistance et accompagnement par le service inter-communal Ingénierie-Conseil » tel que proposée et annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention précitée avec la Communauté de Communes du Pays de Bray,
- et autorise Mr le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

03 - 2021 – Délibération adoption COMPTE DE GESTION 2020

M. le Maire présente le compte de gestion de la trésorerie de CHAUMONT EN VEXIN :

Section d'Investissement

Déficit d'investissement 2019 :	63.452,86 €
Recettes d'investissement 2020 :	128.015,35 €
Dépenses d'investissement 2020 :	20.029,46 €
Excédent d'investissement 2020 :	44.533,03 €
Restes à réaliser 2020 :	75.947,56 €

Section Fonctionnement

Excédent de Fonctionnement 2019 :	201.915,15 €
Recettes de fonctionnement 2020 :	341.606,17 €
Dépenses de fonctionnement 2020 :	274.392,50 €
Besoin de financement des restes à réaliser	31.414,53 €
Excédent de fonctionnement 2020 :	237.714,29 €

Le Maire certifie que le présent compte de gestion est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le compte de gestion 2020 par 11 voix dont 3 pouvoirs.

04 - 2021 – Délibération adoption COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. le Maire, comme le veut la loi, quitte la salle et laisse la présidence à Madame Monique ALLART (doyenne d'âge), pour la présentation du compte administratif 2020.

Section d'Investissement

Déficit d'investissement 2019 :	63.452,86 €
Recettes d'investissement 2020 :	128.015,35 €
Dépenses d'investissement 2020 :	20.029,46 €
Excédent d'investissement 2020 :	44.533,03 €
Restes à réaliser 2020 :	75.947,56 €

Section Fonctionnement

Excédent de Fonctionnement 2019 :	201.915,15 €
Recettes de fonctionnement 2020 :	341.606,17 €
Dépenses de fonctionnement 2020 :	274.392,50 €
Besoin de financement des restes à réaliser	31.414,53 €
Excédent de fonctionnement 2020 :	237.714,29 €

Le présent compte administratif est conforme aux écritures de la comptabilité du percepteur.
Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité du Compte administratif par 9 voix POUR dont 2 pouvoirs.

Point sur les travaux en cours :

Garage à côté de l'église :

La porte a été posée par la société des charpentes du pays de Bray.
Monsieur DELILLE a fait remarquer qu'il faudra refaire une chape pour remettre le sol au niveau du seuil de la porte. Il se propose de la réaliser.

Salle des fêtes :

Les travaux sont en cours.
La plateforme PMR pour la scène a été livrée.
Monsieur LABBÉ estime la fin des travaux pour la fin du mois.
Le remplacement du portique basculant contrôlant l'entrée du terrain de la salle des fêtes est à prévoir.

Abris de Bus :

Le conifère a été abattu et sera remplacé par deux arbres feuillus. Il serait bien de choisir un arbre qui serait joli au printemps et un autre qui serait joli en automne. Nous nous adresserons à des pépiniéristes pour obtenir des arbres déjà bien développés. Madame WIESNER propose un érable pourpre et un cerisier du Japon. Les emplacements seront définis après la fin des travaux.

Radars pédagogiques :

Les travaux ont commencé.
Les plots en béton sont terminés.
L'installation des radars aura lieu mi-février. Une formation pour le logiciel de statistiques va être faite par le prestataire. Il serait bien d'être à plusieurs pour assister à cette formation.
Monsieur LAMY propose de fixer ce rendez-vous un samedi matin pour avoir un maximum de conseillers. Monsieur le Maire ne sait pas si cela sera possible.

Columbarium :

Un représentant de la société GRANIMOND est venu présenter le projet de création de columbarium. Lors d'une prochaine réunion, il faudra définir la durée des concessions ainsi que les tarifs. Un règlement du cimetière va devoir être mis en place. La société GRANIMOND va nous aider en nous fournissant des modèles.

Après présentation du projet, le conseil donne un accord tacite sur le choix de marbre français.
Le représentant va nous faire parvenir un devis pour 6 modules et pour 12 modules.

Local technique :

La porte a été changée et les portes ont été sécurisées.

Surveillance des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire explique le projet et détaille les devis.
La mairie, le local technique, une partie de la place et de la rue principale seront sous surveillance vidéo.
Il précise que les entrées privées qui seraient dans le champ de la caméra seront floutées.

Tout sera fait en conformité avec la législation et en accord avec la préfecture.

Le matériel est garanti 2 ans. Au bout des 2 ans, il faudra soit opté pour un contrat d'entretien (300€/an) ou opté pour le paiement à chaque intervention (50€/intervention).

Le courrier de dénonciation du contrat NEXECUR a été envoyé. Nous sommes en attente de la date de dépose du matériel pour convenir d'un rendez-vous avec le nouveau prestataire.

Monsieur le Maire précise que si le commercial de NEXECUR avait fait son travail correctement, nous n'aurions pas changé de prestataire.

Panneau affichage libre :

L'arrêté pour l'installation des panneaux a été pris et affiché.

Les panneaux seront installés cette semaine.

Aire de jeux :

Les éléments vont être livrés et installés pour le printemps.

Il va falloir réfléchir à un endroit pour stocker les éléments entre la livraison et l'installation.

Etudes des proposition de délibérations à soumettre au Comité technique du Centre de gestion :

Afin de nous mettre en conformité avec la loi et avant de pouvoir rédiger nos « lignes directrices de gestion », la commune va devoir régulariser la situation de la gestion du personnel.

Des projets de délibérations vont être soumis au comité technique du centre de gestion afin d'avoir un avis.

Une fois un avis favorable rendu, le Conseil municipal pourra adopter ces délibérations lors d'une prochaine réunion de Conseil municipal.

Questions diverses :

Monsieur LIVET avait posé une question par écrit concernant le projet de vidéo pour le dossier du city-stade et la réponse a été donné lors du tour des actualités de Monsieur le Maire.

Monsieur LAMY avait posé une question par écrit concernant le remplacement de l'arbre abattu et la réponse a été donnée lors du tour des actualités de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Le Maire,
JF. MOISAN